

# Infos bégannaises



Infos municipales

MAI 2023

## ÉDITO

### Le mandat à un tournant



On a coutume de dire qu'un mandat municipal se passe en deux temps. À la première moitié du mandat on prépare et à la seconde on fait. 2023 c'est le mi-mandat, on entre dans le vif du sujet (voir article page 3). C'est un programme de travaux sans précédent que nous mettons en place. Cela fait dix ans qu'il n'y a pas eu d'investissement d'envergure sur l'aménagement du bourg et vingt ans sur les bâtiments communaux. D'ici 2026, nous allons

intervenir à la fois sur ces deux domaines. Nous allons travailler sur le versant nord du bourg, visible de la D20, avec une rue du Chemin Creux et une rue du 19 Mars repensées, plus attrayantes et plus accueillantes, et un quartier du Bois Joli réhabilité en profondeur (rénovation des bâtiments, pumtrack, city stade, abattage de la haie de sapins).

Nous continuons le développement du bourg de façon participative et démocratique. L'attribution de l'ancienne boucherie se fera en transparence par un « appel à manifestation d'intérêt », auquel tous ceux qui ont un projet à proposer pourront participer. La définition de la future résidence sénior se fera en partant des besoins et des demandes des Bégannais (voir questionnaire). Sur la base du volontariat, nous sélectionnerons sept personnes représentatives, pour travailler avec nous sur la meilleure résidence possible.

Le budget 2023 nous offre la possibilité, si la nécessité s'en faisait sentir, de racheter deux commerces à vendre dans le bourg. Notre but est de protéger leur fonction commerciale. Mais l'achat aux prix indiqués aujourd'hui représente un demi-million d'Euros. Pour le bien des finances communales, nous privilégierons des initiatives privées si elles nous satisfont.

Ces beaux projets sont assombrés par l'attitude de l'opposition, qui s'assoit sur l'autorité du Maire et transforme les Conseil municipaux en pugilat et en combat de boxe. Je regrette cette attitude contraire aux règles élémentaires de civilité républicaine et de respect de la démocratie. Face à l'amplification des attaques anonymes sur les réseaux sociaux, j'ai interdit les commentaires anonymes sur la page Facebook. Cela a malheureusement fait disparaître également les réponses non-anonymes à ces commentaires. Quant aux élus d'opposition et à leurs amis, ils sont libres de s'exprimer mais en assumant nommément leurs propos. On va supposer que cela calmera certaines ardeurs polémistes et populistes.

**Bernard RYO**  
Maire de Béganne

## CALENDRIER



- > **Du 4 au 29 avril** : exposition photos « l'eau » (médiathèque)
- > **Du 2 mai au 24 juin** : exposition de tableaux de Morgane (médiathèque)
- > **4 mai 9h-12h30** : permanence conseillère numérique (médiathèque)
- > **10 mai 9h-12h** : Place de l'église, check-up santé gratuit, avec le camion le MarSOINS, Pays de Redon
- > **11 mai** : repas du club de l'amitié
- > **26 mai** : fin des inscriptions pour Argent de poche
- > **27-28 mai** : Les 24h de Folleux
- > **30 mai 9h-12h30** : permanence conseillère numérique (médiathèque)
- > **31 mai** : sortie à Dinan avec le club de l'amitié
- > **9 juin 20h** : Assemblée générale Garde de la Vilaine (Salle du Bois joli)
- > **15 juin** : permanence conseillère numérique (médiathèque)
- > **16 juin** : Fête de la famille à 19h à la Mairie
- > **18 juin** : fête de l'école
- > **20 juin 9h-12h30** : permanence conseillère numérique (médiathèque)
- > **22 juin** : Conseil municipal
- > **3 juillet** : démarrage d'Argent de Poche
- > **4 juillet** : démarrage de « Site été jeunes »
- > **9 juillet** : Randonnée Ronde de Vilaine
- > **10 juillet** : démarrage du Centre de loisirs
- > **28 juillet** : fin d'argent de poche
- > **4 août** : fin du Centre de loisirs
- > **5 août** : Feu d'artifice et repas de la Garde de la Vilaine
- > **11 août** : fin de « Site été jeunes »

Directeur de publication : Bernard Ryo  
Comité de rédaction : Emmanuelle Le Brun, Florence Lefeuvre,  
Virginie Tual, Anthony de Bouard, Sébastien Le Folgoc  
Création & Impression : IOV COMMUNICATION - Arradon  
Groupe IMPRIGRAPH - R.C 875 780 207

[www.beganne.fr](http://www.beganne.fr)



## Derniers conseils municipaux

Le Conseil municipal s'est réuni le 9 février et le 6 avril.

Ci-dessous les principaux points traités. Retrouvez les dossiers complets sur [www.beganne.fr](http://www.beganne.fr)

### SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2023

- > Intervention de la Directrice de l'Aménagement de Redon Agglomération sur l'intérêt de passer en plan local d'urbanisme intercommunal
- > Validation du plan de développement
- > Financement du programme espaces publics
- > Convention de marché groupé de voirie 2023
- > Cautionnement d'un prêt contracté par Espacil
- > Gratuité 1<sup>ère</sup> inscription à la médiathèque
- > Subvention 24H de Folleux
- > Divers échanges de terrains
- > Bilan dispositif conseiller numérique
- > Renforcement des heures de l'agence postale

### SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

- > Validation des comptes 2022
- > Budgets 2023
- > Maintien des taux de taxes locales
- > Subvention pour le logement place de l'Église
- > Subvention au CCAS et à la Croix Rouge
- > Renouvellement soutien à la plantation de haies bocagères
- > Renouvellement du soutien à l'acquisition de vélos électriques
- > Création d'un poste de volontaire territorial en administration
- > Passage à temps plein d'un agent d'entretien
- > Renouvellement poste de conseiller numérique
- > Acquisition de terrains rue de la Denizaie (5 316 m<sup>2</sup>)
- > Divers échanges de terrains
- > Location d'une parcelle de marais

## Expression de l'opposition

### Censure : jusqu'où ira M. le maire ?

Très embarrassé par les commentaires des élus de la minorité et de bégannais sur la page Facebook de la commune, M. le maire les supprime et leur interdit l'accès à cet espace d'expression, sous prétexte que les auteurs étaient anonymes et les propos agressifs. Ils sont pourtant bien connus et leurs propos étaient strictement factuels ! Lors du dernier conseil municipal, M. le maire a interdit à un membre du public de filmer la séance. C'est pourtant contraire aux articles L2121-18 et L2121-16 du code général des collectivités territoriales. Bien que déjà condamné par le tribunal administratif pour censure, Mr le maire s'obstine dans son attitude clivante et sectaire.

## Appel à Bénévoles

Appel aux habitants (avec leurs pelles) et aux agriculteurs (avec leur matériel) pour combler les nids-de-poule sur les chemins ruraux de la commune.

Date : 20 mai 2023 ou 27 mai 2023 en cas de pluie le 20/05/2023

Inscriptions auprès de la mairie. Tél. : 02 99 91 81 57

Tous les renseignements vous seront donnés le jour de l'inscription.

## Nouveauté médiathèque

Le prêt est illimité et pour 4 semaines

La 1<sup>ère</sup> inscription sur le réseau des médiathèques est gratuite pour les adultes. Venez découvrir ou redécouvrir la médiathèque !



## Prochains matchs de la Garde de la vilaine

- > Samedi 6 mai 15h : dernier match de championnat de basket des U13 féminines Béganne contre St Congard à la salle de sport du Bois joli
- > Samedi 6 mai 18h30 : dernier match de championnat Excellence de basket des Seniores féminines, St Jacut/Béganne 1 contre Guégon 1 à la salle de sport du Bois joli
- > Dimanche 7 mai 15h30, dernier match de championnat D3 de foot à domicile, Béganne contre Caden 2 au stade du Bois joli
- > Dimanche 14 mai à 13h30, dernier match de championnat D3 de foot, Quelneuc 2 contre Béganne.

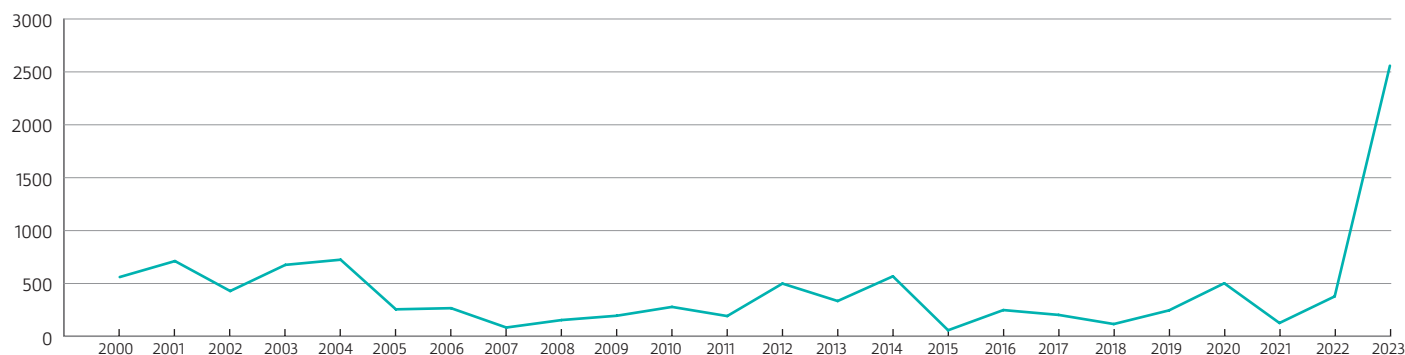


# Comptes 2022 & Budget 2023

**L'exercice financier 2022 se solde avec une hausse importante des dépenses de fonctionnement. Une part de ces charges est structurelle et devra être prise en compte : inflation sur l'énergie, sur l'alimentation, revalorisation du SMIC et du point d'indice des fonctionnaires.**

Il faudra également intégrer la pérennisation de la conseillère numérique, le renforcement de l'équipe chargée de nettoyer les salles communales, la contractualisation avec Allaire pour l'accès des jeunes Bégannais au centre de loisirs, les incertitudes sur le financement du centre social intercommunal.

## DÉPENSES RÉELLES D'ÉQUIPEMENT



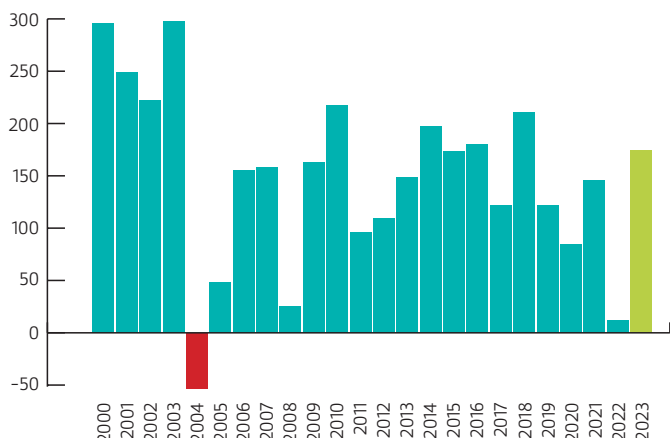
Les dépenses exceptionnelles de 2022 sont la rénovation du chemin de Trélo, la rénovation du logement d'urgence, les frais d'avocats.

Les recettes sont globalement stables en 2022 (hausse apparente due à la valorisation en comptabilité de la mise à disposition d'un agent à la Fédé). Les recettes du restaurant scolaire progressent, sans hausse du nombre d'enfants, plébiscitant les choix qualitatifs sur ce service.

En 2023, la progression des bases d'impôts locaux, indexées sur l'inflation, est compensée par une diminution des dotations de l'Etat. Une dotation nommée DSR cible est attribuée aux 10 000 Communes les plus « pauvres » de France. En 2022, Béganne était pile 10 000<sup>ème</sup>, lui permettant de percevoir une somme de plus de 80 000 €. En 2023, elle sort du dispositif et n'en perçoit plus de la moitié cette année et plus rien l'année prochaine, sauf si elle remonte dans le classement d'ici là...

La section de fonctionnement 2023 prévoit un financement de l'investissement de 173 822 €, sans restriction sur la qualité du service public. Au contraire, le Conseil municipal

## RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT



Graphique : source DGFIP sauf 2022-2023 (Commune)

a voté la création d'un poste de volontaire territorial en administration, pour aider les élus dans la mise en œuvre des grands projets. Il a également passé un poste d'agent d'entretien à temps plein, pour renforcer la propreté des salles communales. C'est dans la gestion quotidienne, la hiérarchisation et la priorisation des projets par le Maire et ses Adjoints que vont se faire les nécessaires économies pour avancer.

La section d'investissement est sans précédent depuis les vingt dernières années, autant en dépenses qu'en recettes. La Commune mobilise toutes les aides disponibles pour diminuer les impacts financiers de ses projets. 672 755 € de subventions sont inscrites à ce jour au budget 2023.

Les projets dans les tuyaux pour 2023 sont les entrées de bourg, l'extension du cimetière, le parking de l'école, deux lotissements (au Poulho et à la Denizaie), la réhabilitation du logement communal place de l'Eglise et la préparation des chantiers de rénovation de bâtiments communaux.

Concernant la rénovation de bâtiments communaux, le cabinet d'architecture Burgaud a été retenu pour en assurer la maîtrise d'œuvre. Il doit nous accompagner toute l'année 2023 pour préparer la rénovation de la salle polyvalente et de la salle de sport, la création d'une chaufferie centralisée sur le Bois Joli, des aménagements sur le restaurant scolaire, la rénovation de la salle multi-activité et la rénovation de la Salle des Arts.

La Commune travaille également avec le cabinet Evostra pour l'aider à monter un appel à manifestation d'intérêt pour le devenir de l'ancienne boucherie, ainsi que pour l'aider à concevoir, avec vous, la future résidence sénior (voir questionnaire). Les dépenses que ces projets vont engendrées ne sont pas encore connues. Le montant de la rénovation du pont de la Noë n'est pas connu non plus, ni les subventions auxquelles nous pourrions prétendre. Le budget sera amendé en cours d'année pour intégrer ces dépenses et ces recettes.





## École Sainte-Marie

Depuis le début de l'année scolaire 2022-2023, les élèves de l'école Sainte-Marie de Béganne ont déjà réalisé beaucoup de choses.

L'année a tout d'abord débuté par l'arrivée d'une nouvelle directrice : après sept années à l'école de St-Gravé en tant que Cheffe d'établissement, je suis heureuse de poursuivre ma mission dans cette belle école de Béganne.

Cette année, l'école accueille 87 élèves, répartis en 4 classes.

Dès le vendredi 9 septembre, les élèves ont pu partager **une matinée « sans cartable »**. Toutes les classes confondues ont participé à des jeux collectifs, accompagnés par quelques parents.

Le **Clean Up Day** a eu lieu le vendredi 16 septembre : les élèves ont donc parcouru les alentours de l'école pour nettoyer la nature.

À cette occasion, ils se sont rendus compte que les fumeurs laissent un peu trop leurs mégots par terre ! Au total, 27 kg de déchets ont été ramassés et triés ensuite.

Après avoir réalisé plusieurs expériences sur le thème du mouvement sur l'eau, la terre et dans l'air, en classe, les élèves de GS, CP, CE1 et CE2 ont rencontré, en octobre, d'autres élèves des écoles du réseau pour présenter leurs résultats et découvrir encore d'autres expériences scientifiques, à l'occasion du **congrès des jeunes chercheurs**. Une belle journée riche en expériences.

Aussi, les CM poursuivent le **Projet scientifique avec L'EPV** (Énergies citoyennes en Pays de Vilaine). Cette année, les élèves vont découvrir les différentes énergies, construire une maquette d'éolienne, réaliser des écogestes et comprendre l'énergie solaire. Ils deviennent de vrais consom'acteurs.

Dans le cadre du **PEAC** (Parcours éducatif artistique et culturel), les CE-CM bénéficient des interventions **« Musique »** par Marie, du conservatoire de Redon, depuis le début de l'année.

En parallèle, de septembre à décembre, Erwan, l'intervenant **théâtre**, a su mettre en valeur les qualités de chacun des élèves, afin de réaliser un magnifique spectacle de Noël, le dimanche 11 décembre, qui s'est clôturé par un splendide feu d'artifice : merci à la municipalité !

De plus, chaque élève a profité d'une séance de **cinéma** à Redon.

Enfin, les quatre classes ont eu la chance de visiter la **salle Ming** située dans le bourg de Béganne. Ils ont été émerveillés par les sculptures.

Pendant les trois dernières semaines de décembre, les maternelles ont beaucoup apprécié l'intervention **« Danse »** avec Virginie, animatrice sportive à l'UGSEL. Et les CM ont pu profiter d'un goûter convivial avec les résidents du domicile partagé de la commune.

Enfin, les GS-CP ont la chance de participer au concours **« Les Incorruptibles »** en collaboration avec Caroline, de la médiathèque ainsi que 2 bénévoles, Marie-Thé et Sybille. Pour l'instant, ils étudient 6 livres différents. En mai, ils devront voter pour leur livre préféré !



Et bien sûr, dans les mois à venir, plein d'autres projets sont prévus afin de favoriser l'épanouissement de chaque enfant... À très vite...

**Tous les enfants nés en 2020 et 2021 peuvent toujours être inscrits, alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer !!!**

**Contact** : Mme Patricia DUGUÉ, cheffe d'établissement,  
Tél. : 02.99.91.81.28, mail : eco56.stema.beganne@e-c.bzh

## Enfance Jeunesse

### BOURSE BAFA :

La commune de Béganne, met en place une contribution financière pour la création et le financement d'un fond annuel de bourses BAFA (Brevet d'Aptitude Formation Animateur). Ce fond doit permettre l'attribution d'une aide au financement annuel de formation BAFA pour 1 à 2 jeunes qui habitent sur la commune de Béganne pour un montant de **500 €** par bourse attribuée. L'attribution de l'aide financière est conditionnée par la signature d'un engagement contractuel entre les deux parties et à la présentation de justificatifs d'inscription à une session de formation au BAFA. La formation BAFA est accessible dès l'âge de 16 ans.

### DISPOSITIF ARGENT DE POCHE :

« Argent de poche » est un dispositif mis en place par la commune de Béganne afin de permettre aux jeunes de 16-17 ans exclusivement domiciliés sur la commune d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 20 € par jour dans la limite d'un travail de 3 heures par jour. Cette indemnité est versée à la fin du contrat. Le dispositif fonctionnera du **lundi 3 juillet au vendredi 29 juillet 2023**.

Inscription à partir du mois de mai en Mairie ou via le site internet.

### Informations pratiques :

Animateur jeunesse : Yoann Le Clech

Téléphones : 02.99.91.88.88 ou 06.99.12.56.56

Courriel : jeunesse@beganne.fr